

Montréal, le 23 mai 2008

Par courrier électronique
Original par la poste

M. Michel Bastien
Directeur, affaires réglementaires et tarifaires
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest,
2^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Procédure de suivi des résultats d'évaluation du PGEÉ
d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur)**

Monsieur Bastien,

Dans le cadre du dernier dossier tarifaire (R-3644-2007), la Régie annonçait dans sa décision D-2008-24 qu'elle déterminerait ultérieurement les modalités à mettre en place pour l'examen détaillé des résultats d'évaluation du PGEÉ. En effet, à la page 132, il est écrit :

« ... la Régie constate que l'examen détaillé des résultats d'évaluation du PGEÉ peut difficilement se faire dans le cadre d'un dossier tarifaire où les enjeux sont multiples et la date de tombée fixe. Après six ans d'activité, des dépenses de plus de ¾ de milliard de dollars et des objectifs de 2,7 TWh d'économie d'énergie pour le PGEÉ 2003-2008, la Régie doit s'assurer d'une plus grande maîtrise du processus d'évaluation, en raison notamment des nouvelles dispositions de la Loi. Compte tenu que le dossier tarifaire n'est pas un forum approprié pour examiner cette question, la Régie déterminera ultérieurement les modalités à mettre en place pour ce faire. »

La présente vient préciser les modalités annoncées :

- les rapports de suivi d'évaluation des programmes du PGEÉ devront être déposés à la Régie chaque année au début mars en vue d'un traitement administratif;

.../2

- la Régie rendra disponible ces rapports sur son site Internet dès leur réception;
- après examen par le personnel technique de la Régie, au besoin, une ou plusieurs rencontres avec le Distributeur seront organisées afin que soient fournies les précisions et clarifications requises;
- au terme de cet exercice, la Régie préparera un rapport qui sera publié sur son site Internet.

En ce qui a trait aux rapports déjà déposés par le Distributeur dans le cadre des dossiers tarifaires 2007 et 2008, ils font présentement l'objet d'un examen par le personnel de la Régie. Nous communiquerons avec vous sous peu afin de fixer la tenue d'une rencontre avec votre personnel technique.

Nous vous invitons par ailleurs à déposer dès que possible les rapports dont le dépôt était prévu dans le cadre du dossier tarifaire 2009. La Régie souhaite ajouter l'analyse de ces rapports à son plan de travail du printemps 2008.

Espérant le tout à votre convenance, nous vous prions d'agréer, Monsieur Bastien, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c.c. : Tous les intervenants